



# VIABILITE HIVERNALE

**DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DES ROUTES MASSIF CENTRAL**

2022-2023



L'hiver est une période de forte mobilisation pour les services routiers.

La Direction Interdépartementale des Routes Massif Central est organisée pour la sécurité des usagers sur les routes nationales non concédées.

Sur ces réseaux, l'objectif est de revenir à une condition de conduite normale, au moins sur une voie de circulation, dans les 3 ou 4 heures en fonction du niveau de service qui suivent la fin d'une chute de neige.

Tous les moyens mis en oeuvre doivent cependant être conjugués à une posture responsable des usagers pour une efficacité optimale.

## ADOPTER LES BONS REFLEXES



### Adaptez votre conduite

- ▶ adaptez votre vitesse
- ▶ augmentez les distances de sécurité
- ▶ évitez les manoeuvres brutales
- ▶ ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement et facilitez leur passage



### Soyez bien équipés

- ▶ gilet haute visibilité et triangle de signalisation
- ▶ pneus hiver
- ▶ chaînes et équipements spéciaux
- ▶ liquide anti-gel
- ▶ bombe anti-givre ou raclette
- ▶ câble de démarrage
- ▶ lampe de poche et vêtements chauds
- ▶ eau et nourriture



### Restez informés

- ▶ conditions météorologiques
- ▶ conditions de circulation
- ▶ suivre les indications et se conformer aux prescriptions mentionnées sur les panneaux à messages variables et panneaux à prisme



### Pensez aux chaînes à neige

- ▶ faites un essai de montage
- ▶ garez-vous à l'écart de la chaussée pour le montage
- ▶ équipez uniquement les 2 roues motrices
- ▶ vérifiez régulièrement leur tenue
- ▶ retirez-les dès qu'elles ne s'imposent plus



### Contrôlez votre véhicule

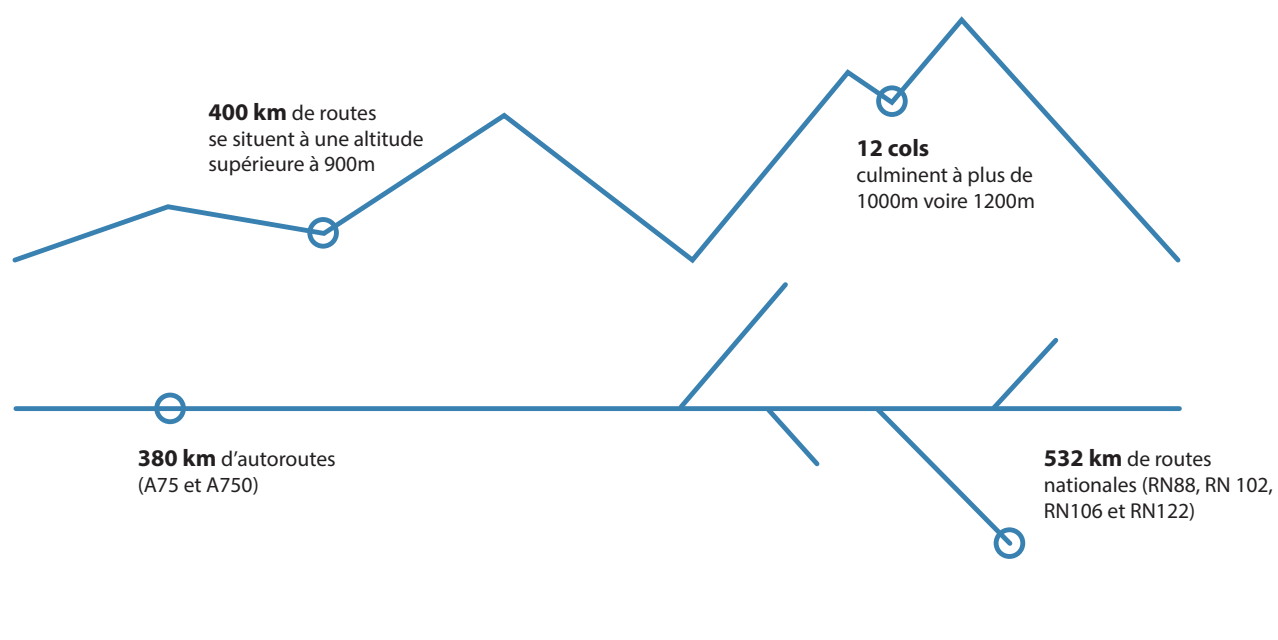
- ▶ niveaux (huile, liquide de lave-glace)
- ▶ pression des pneumatiques
- ▶ éclairage
- ▶ chauffage et ventilation



### Circulation bloquée

- ▶ sur route, garez-vous sur le bas-côté
- ▶ sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à messages variables
- ▶ tenez-vous informés

## LE RESEAU DE LA DIR MASSIF CENTRAL



## TRAITEMENT DE LA NEIGE ET DU VERGLAS : PAS D'IMPROVISATION

La période de viabilité hivernale dure quatre mois en plaine et jusqu'à 6 mois en montagne. Pendant cette période, la DIR Massif Central renforce son organisation et intervient 24h/24h.



**450 agents mobilisés** pour garantir la viabilité du réseau



**10 000 tonnes de sel** déversées pour combattre le verglas



**71 engins** de service hivernal passent environ toutes les 2h



**600K€ alloués** à la mission de viabilité hivernale

## CHAÎNES OU PNEUS NEIGE OBLIGATOIRE SUR CERTAINES ZONES DU MASSIF-CENTRAL



À partir de 2021, chaque année durant la période hivernale (du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante), la « loi montagne II » rend obligatoire les équipements spéciaux dans les massifs montagneux.

Pour être en règle :

**Véhicules légers, utilitaires et campingcars**

Dans votre véhicule, chaînes à neige ou chaussettes à neige pour au moins 2 roues motrices

**OU**

4 pneus hiver

**Autocars, autobus et poids-lourds sans remorque ni semi-remorque**

Dans votre véhicule, dispositifs antidérapants amovibles pour au moins 2 roues motrices

**OU**

Au moins 2 pneus hiver sur les roues directrices + au moins 2 pneus hiver sur les roues motrices

**Poids-lourds avec remorque ou semi-remorque**

Dans votre véhicule, dispositifs antidérapants amovibles pour au moins 2 roues motrices



**Du 01/11 au 31/03**  
Nouvelle signalisation à l'entrée dans ces zones spécifiques

Pour en savoir plus : [securite-routiere.gouv.fr](http://securite-routiere.gouv.fr)

## POURQUOI CETTE NOUVELLE RÉGLEMENTATION?

L'objectif de cette nouvelle réglementation est de garantir la sécurité des usagers en réduisant les risques spécifiques liés à la conduite routière enneigée ou verglacée. Il s'agit aussi d'éviter les situations de blocage en région montagneuse, quand des véhicules non équipés se retrouvent en travers de voies, dans l'incapacité de se dégager, immobilisant tout un axe de circulation.

## LES PNEUS HIVER

Les pneus hiver, au sens du décret, sont les pneus relevant de l'appellation "3PMSF" (3 Peak Mountain Snow Flake), identifiables par la présence du marquage du "symbole alpin" (ci-contre) et de l'un des marquages "M+S", "M.S" ou "M&S".

Jusqu'au 1er novembre 2024, les pneus neige uniquement marqués "M+S" seront tolérés. Les pneus 4 saisons (4S, All Weather, All Season) n'ont pas de définition réglementaire : pour être considérés comme pneus hiver, il faut qu'ils soient estampillés "3PMSF", ou au minimum "M+S" pour la période transitoire des 3 premières années d'application de la nouvelle réglementation. Les véhicules portant des pneus à clous sont exonérés des obligations d'équipement.



## S'INFORMER SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATION

- Sur les **67 panneaux à messages variables (PMV)** présents sur le réseau
- Sur le site internet de la DIR : [www.dir-mc.fr](http://www.dir-mc.fr)
- Sur le site internet de Bison Futé : [www.bison-fute.gouv.fr](http://www.bison-fute.gouv.fr)

## LES SERVICES DE LA DIR MASSIF CENTRAL

Les directions interdépartementales des routes (DIR)  
Les 11 DIR sont chargées d'une part de l'entretien et de l'exploitation du réseau existant et d'autre part de la maîtrise d'oeuvre du développement du réseau routier national.

Au 01/09/2022

**DIR MASSIF CENTRAL**

- DIR MASSIF CENTRAL
- DIR CENTRE-EST
- DIR MÉDITERRANÉE
- DIR SUD-OUEST
- AUTOROUTES CONCÉDÉES

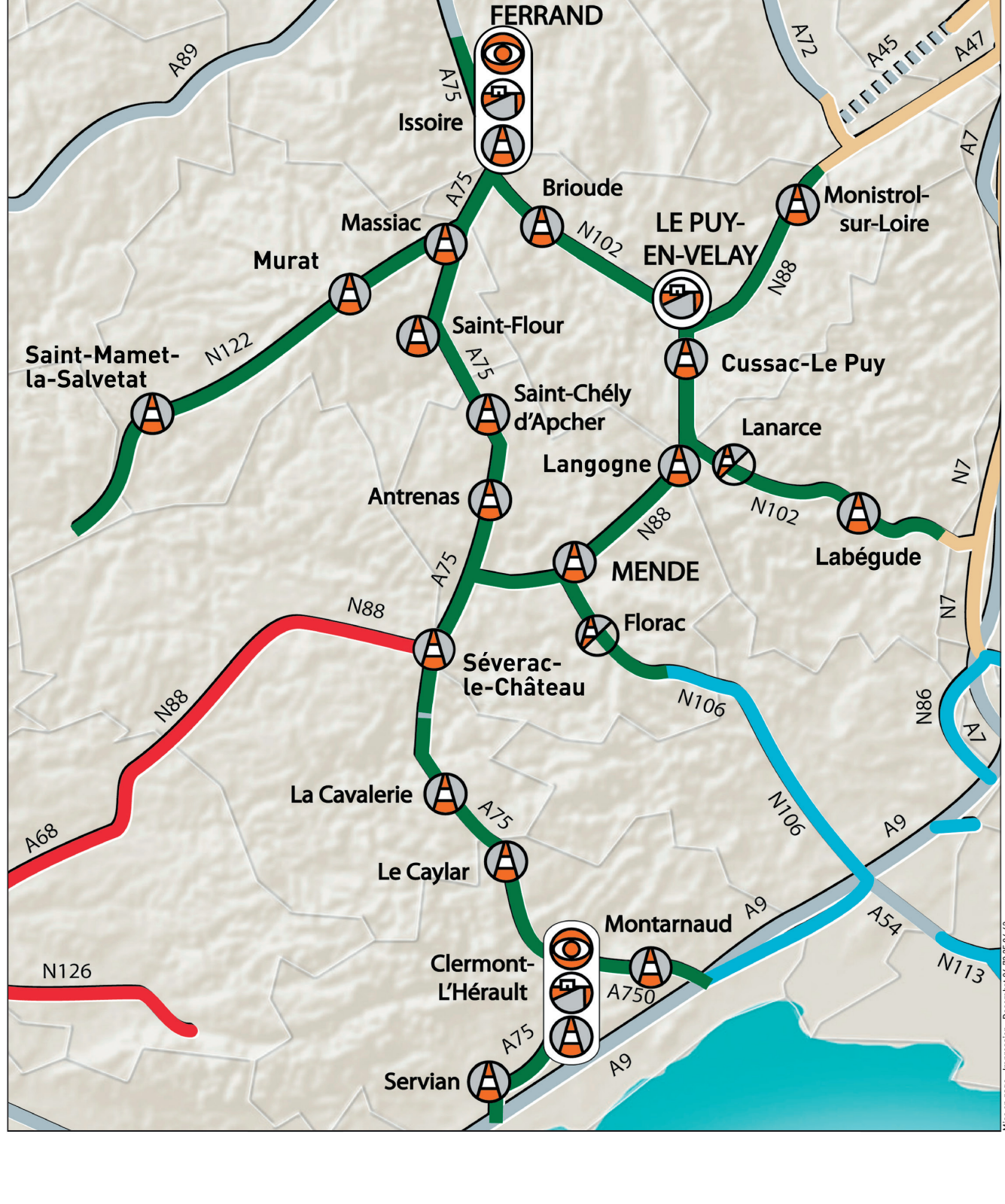
**Siège de la DIR**

**CIGT : centre d'ingénierie et de gestion du trafic** - assure le suivi et la gestion en temps réel du trafic routier et des mesures d'exploitation.

**District** - Pilote et coordonne l'action des CEI, l'exploitation et l'entretien.

**CEI : centre d'entretien et d'intervention** - Assure l'entretien courant et la viabilité d'un réseau routier d'environ 50 km.

**Point d'appui** - Annexe d'un CEI.



**CONTACTS**  
60 Avenue de l'Union Soviétique  
CS 90447  
63012 Clermont-Fd Cedex 1  
Tel : 04 73 29 79 60  
[www.dir-mc.fr](http://www.dir-mc.fr)

